

«Parachute de sécurité» pour les manifestations planifiées, qui ne bénéficient d'aucune indemnité (culture) ou mesure de soutien (sport)

EXPO EVENT Swiss LiveCom Association, ainsi que les 15 associations et institutions suivantes se sont liguées en une alliance nationale forte :

- **SMPA** – Swiss Music Promoters Association
- **Promoter Suisse** –Faitière des promoteurs suisses d'événements musicaux
- **orchester.ch** – Verband Schweizer Berufsorchester
- **UTS** – Union des théâtres suisse
- **Svtb- Asst**– Schweizer Verband technischer Bühnen- & Veranstaltungsberufe
- **ART.OS** – Association professionnelle de la scène culturelle romande
- **VSSA** – SWISS Stadia & Arena
- **SVS** – Schweizer Schausstellerverband
- **SMV** – Schweizerischer Marktverband
- **TECTUM** – Schweizer Verband der Festzeltbauer und temporären Bauten
- **AECG** – Association Événement et Congrès Genève
- **FSPE** – Fédération Suisse des Professionnels de L'Événementiel
- **IELA** – International Exhibition Logistics Association
- **SCIB** – Switzerland Convention & Incentive Bureau
- **SCC** – Swiss Congress Centers

Le plus important en quelques mots

Selon les chiffres actuels de la FAMAB (Association professionnelle allemande des constructeurs de stands, agences de marketing et événements, architectes de foires et de salons et agences de design, ainsi que leurs sous-traitants respectifs) environ 88 % du chiffre d'affaires de la branche de l'événementiel en Allemagne (130 milliards d'euros) est généré par des événements professionnels.

Le même schéma se dégage en Suisse. Bien qu'il existe déjà des mesures d'indemnisation dans le domaine de la culture et du sport, la partie la plus importante économiquement de ces secteurs (prestataires de services pour les manifestations professionnelles) n'est pas couverte par ce type de moyens.

Par ailleurs, les indemnités existantes pour les événements culturels couvrent au maximum 80% des dommages subis et sont de plus traitées différemment selon les cantons (montant maximum entre 100 000 et 500 000 CHF par entreprise). D'autres mesures de soutien telles que le chômage partiel / l'indemnisation pour cas de rigueur couvrent les coûts indépendants des projets des entreprises et s'appliquent après coup. Il n'y a pas de droit à des prestations pour les sociétés de l'événementiel dans lesquelles le secteur public est impliqué (cf. art. 1, al. 2, lit. a Ordonnance concernant les mesures pour les cas de rigueur).

En raison des délais de plusieurs mois nécessaires à l'organisation des événements et des congrès plus importants, il est essentiel que les risques soient couverts par un programme d'impulsion Covid orienté vers l'avenir. Et ceci tant que la situation épidémiologique ne sera pas sous contrôle. Cela stimulera également les secteurs en lien avec la branche de l'événementiel (tourisme, gastronomie, hôtellerie, voyages, etc.). L'effet multiplicateur qui en résultera est essentiel pour une reprise économique globale et rapide après la crise du coronavirus.

Plus précisément, ce programme d'impulsion Covid est destiné à couvrir les pertes financières dues aux restrictions liées au Covid-19 imposées aux événements à court terme, aux annulations ou aux reports d'événements durant la période allant du 1er juin 2021 au 30 avril 2022 à hauteur de 90% au maximum. Le «parachute de sécurité» a pour objectif de réduire le risque de planification pour le secteur de l'événementiel et ses clients et ainsi d'activer à partir du début de l'été 2021 le travail de planification des événements mis en attente.

Proposition : art. 11a Mesures relatives au secteur de l'événementiel

- 1. Le gouvernement fédéral peut soutenir, sur demande et par le biais d'indemnisations, les événements, foires commerciales, expositions professionnelles, foires annuelles et autres manifestations comparables qui auront été annulées, reportées ou réalisées uniquement dans une mesure limitée en raison de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Au maximum 350 millions de francs y seront consacrés en 2021.**
- 2. Cette indemnisation est destinée aux pertes financières liées aux événements qui se dérouleront du 1er juin 2021 au 30 avril 2022.**
- 3. Le Conseil fédéral règle les détails dans le cadre de l'Ordonnance.**

C'est pourquoi le secteur de l'événementiel réclame un "parachute de sécurité » pour l'avenir de cette branche économique en Suisse".

1. Carnets de commande vides

Depuis près d'un an, la branche de l'événementiel subit une interdiction professionnelle de fait. Ce secteur d'activité vit sur ses économies depuis environ un an et, malgré des revendications claires, se bat depuis longtemps pour des aides pour cas de rigueur, des allocations de chômage partiel et des allocations pour perte de gain, qui ne sont pas octroyées ou ne sont versées que de manière très hésitante. Des vagues d'annulations d'événements et l'absence de toute nouvelle commande en perspective sont une réalité. Ce ne sera qu'au plus tôt au début de l'été 2021 que se dessinera peut-être une amélioration.

2. Couverture insuffisante par les autres programmes de soutien (indemnisation des pertes pour la culture / le sport, RHT/APG, liés au Coronavirus et mesures de soutien pour cas de rigueur)

Bien qu'il existe déjà des indemnisations dans le domaine de la culture et du sport, la partie la plus importante économiquement de ce secteur (prestataires de services pour les manifestations professionnelles) n'est pas couverte par ce type de moyens. En outre, les indemnités existantes pour les événements culturels couvrent au maximum 80% des dommages subis et sont par ailleurs traitées différemment selon les cantons (montant maximum entre 100 000 et 500 000 CHF par entreprise). D'autres mesures de soutien telles que le chômage partiel / l'indemnisation pour cas de rigueur couvrent les coûts indépendants des projets des entreprises et s'appliquent après coup. Il n'y a pas de droit à des prestations pour les sociétés de l'événementiel dans lesquelles le secteur public est impliqué (cf. art. 1, al. 2, lit. a Ordonnance concernant les mesures pour les cas de rigueur).

3. Importance économique / effet multiplicateur

Les événements / salons sont des moteurs importants pour une reprise économique globale et rapide après la crise du coronavirus. Sans le soutien nécessaire, le secteur des salons, qui génère à lui seul une valeur ajoutée brute de 5,56 milliards de francs (à partir de 2019), risque de subir des dommages indirects partiellement irréversibles. Cela aurait également de graves conséquences pour le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, et les sous-traitants. Cet «effet multiplicateur» légitime à lui seul un investissement dans le sens d'un programme d'impulsion Covid tourné vers l'avenir pour le secteur de l'événementiel.

4. Demande de garanties financières pour les versements anticipés «parachute de sécurité»

Les événements / salons nécessitent, selon le type d'événement, un délai de deux à quinze mois pour être mis sur pied. Afin que ce secteur puisse au moins assurer sa planification financière, que les mises en œuvre redeviennent une réalité à partir du début de l'été 2021 et que l'avenir de cette branche d'activité en général soit assuré, il faut instaurer un «parachute de sécurité pour le secteur suisse de l'événementiel».